



---

## **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) : L'entreposage sécuritaire s'impose !**

La gestion sécuritaire des résidus domestiques dangereux (RDD) commence à la maison, bien avant d'aller porter ces matières aux différentes collectes prévues à cette fin. Rappelons que les RDD sont principalement constitués de pesticides, engrais, décapants, solvants, vernis, peintures, combustibles, batteries, aérosols, détachants, huiles usées, antigel et autres produits toxiques à usage domestique.

L'entreposage de ces produits présente des risques d'incendie, de déversement accidentel et de contamination de l'air ambiant. Aussi, leurs impacts environnementaux sont particulièrement importants lorsqu'ils sont rejetés dans les ordures et les égouts.

Plusieurs mesures doivent donc être prises afin d'assurer la sécurité de tous les membres de la famille et de préserver l'environnement, notamment :

- Ne jamais jeter les résidus domestiques dangereux aux ordures ou à l'égout.
- Les placer hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Les conserver dans les contenants d'origine, étanches et bien identifiés.
- Les entreposer dans des lieux secs et aérés, loin du gel et des sources de chaleur.
- Ne pas mélanger les produits entre eux. *(En plus de générer des risques, les produits mélangés peuvent difficilement être recyclés.)*
- Éviter d'entreposer des bases (produits pour la piscine, poli à argenterie, etc.) à proximité des acides (détergents, soude caustique pour déboucher les tuyaux, etc.).

Les méthodes d'entreposage sécuritaires permettent de conserver les résidus domestiques jusqu'aux collectes annuelles où des spécialistes les prennent en charge afin de les recycler, les valoriser ou les traiter adéquatement.

La Régie organise, en septembre de chaque année, des collectes de RDD. À vous de jouer!